

“Ensemble, écrivons une nouvelle page de l’histoire de BVA”

Pour vous, femmes et hommes qui formez le groupe BVA, ces derniers mois ont été éprouvants. A l’incertitude sanitaire s’est ajoutée une inquiétude légitime sur l’avenir de votre entreprise et de vos emplois, suite à la mise en redressement judiciaire décidée par vos actionnaires et dirigeants, décision à laquelle nous n’avons pas été associés, qui ne s’imposait pas et que nous contestons. En effet, alors même qu’ALCENTRA (au nom des fonds qu’elle conseille*) avait fait, en tant que créancier obligataire, des propositions concrètes pour que BVA reste solvable et puisse obtenir un Prêt Garanti par l’Etat, les décisions prises par vos actionnaires et vos dirigeants ont abouti à une situation qui aurait pu être évitée.

Nous souhaitons ici réaffirmer de la manière la plus solennelle les engagements fermes qu’ALCENTRA a pris auprès du tribunal de commerce de Toulouse de soutenir le management chargé du redressement afin de permettre à BVA et ses salariés de retrouver le chemin d’une **croissance vertueuse** :

✓ Un groupe désendetté

- o Apurement complet de la dette financière actuelle du groupe
- o Reprise des dettes fournisseurs pour assurer la continuité de l’exploitation
- o Soutien financier immédiatement disponible à hauteur de 18M€, à taux zéro

✓ Un projet industriel crédible et ambitieux

- o Réunionification du pôle PRS In Vivo
- o Engagement sur le long terme, encadré par la période d’inaliénabilité de 3 ans prévue par le jugement du tribunal
- o Nouvelle gouvernance, transparente et équilibrée, associant des compétences complémentaires, sous la houlette d’un Président non-exécutif et d’une direction collégiale indépendante d’ALCENTRA
- o Amélioration de l’offre de services pour coller aux besoins des clients
- o Meilleure intégration des acquisitions récentes, financées ou soutenues depuis 2017 par ALCENTRA, et poursuite de l’internationalisation du groupe
- o Accompagnement systématique du changement

“ **CEDL 1 CLAREANT = ALCENTRA**
 Attendu que l’offre de CEDL 1 CLAREANT est bâtie sur un budget prévisionnel prudent et démontre une capacité de mobilisation du financement ;

Attendu que la gouvernance de CEDL 1 CLAREANT sera bâtie sur un équilibre des pouvoirs, un conseil de surveillance composé de 5 membres non exécutifs, un Président indépendant et non exécutif en la personne de Monsieur KEMOUN, 2 membres non exécutifs du fonds Alcentra, un directoire composé de comités exécutifs (BVA et PRS) qui rendront compte au comité de surveillance tous les mois ;
 Attendu que cette gouvernance renouvelée est garante de bonnes pratiques et transparence sur l’information financière du groupe ;

Que les investissements portés par CEDL 1 CLAREANT sont financés, que le business plan est bâti sur des hypothèses prudentes ; alors que XPAGE présente un business plan fortement ambitieux de 33% dont les investissements à hauteur de 1 million d’euros paraissent sous-estimés ;

Attendu que l’offre présentée par CEDL 1 CLAREANT offre une transformation en profondeur, financée, qu’elle est détentrice du pôle américain, le Tribunal estimera que cette offre est la plus aboutie, elle reconstitue le périmètre du Groupe dont la solidité financière est assurée, que cette offre est la plus à même d’assurer la pérennité des activités reprises ; ”

Jugement du tribunal de commerce de Toulouse - 15/09/2020 (extraits)

✓ Des engagements sociaux forts

- o Maintien des sites et centres de décision actuels du groupe
- o Absence de délocalisation
- o Maintien de l’effectif pendant 2 ans au moins, gagé par des prévisions d’activité prudentes et crédibles
- o Reprise des droits acquis
- o Paiement des bonus exceptionnels et des augmentations de salaire initialement dus en 2020
- o Fin du gel des recrutements
- o Augmentation du budget de formation
- o Accord d’intéressement des salariés
- o Plan d’actions gratuites à hauteur de 1% du capital sur la totalité du groupe, y compris PRS In Vivo USA
- o Transparence accrue dans la communication aux salariés, notamment sur le plan financier et stratégique

“ Attendu que les offres sont facialement identiques en termes de reprise des salariés, à l’exception de l’offre CEDL 1 CLAREANT qui ne reprend pas les 4 managers historiques ne s’inscrivant pas dans le projet d’avenir du groupe ;

Attendu que les économies ainsi générées permettront l’embauche de nouveaux collaborateurs, que les engagements sociaux forts de CEDL 1 CLAREANT (paiement des augmentations de salaire et bonus dus, augmentation du budget de formation)

Que l’intéressement et l’actionariat salarié sont proposés sur tout le périmètre du groupe alors que celui de X Page définit un périmètre plus restreint, et que l’offre IIMR conditionne une possibilité d’accéder au capital à une partie seulement des actuels cadres ;

Que dans ces conditions même si le CSE déclare qu’il n’y a pas d’adhésion au projet du groupe CLAREANT, le Tribunal constatera une réelle différence en faveur des salariés et en termes d’emploi dans la proposition d’offre portée par CEDL 1 CLAREANT ;

Que cette offre est celle qui garantira le mieux le maintien de l’emploi. ”

Jugement du tribunal de commerce de Toulouse - 15/09/2020 (extraits)

C’est sur le fondement de ces engagements que le tribunal de commerce de Toulouse a jugé l’offre d’ALCENTRA la mieux-disante pour BVA et ses équipes, au regard de l’ensemble des critères examinés. Après des mois d’incertitude, BVA est aujourd’hui en mesure d’écrire une nouvelle page de son histoire avec un actionnaire de référence solide. Dans ce rôle d’actionnaire indépendant, ALCENTRA soutiendra les efforts du management chargé du redressement, qui assurera l’avenir du groupe et de ses salariés en conservant son ancrage territorial en France, et particulièrement dans l’agglomération toulousaine.

Pour retrouver la place qui est la sienne parmi les leaders mondiaux du secteur des études, BVA aura besoin de vous. Nous avons la conviction que vous partagez cette ambition, et nous sommes impatients de collaborer avec vous pour construire l’avenir de BVA.

Ensemble, écrivons une nouvelle page de l’histoire de BVA !

Peter Glaser
 Directeur des activités européennes de financement direct

Nicolas Besson
 Directeur exécutif